



**Un rôle accru pour les établissements collégiaux
en Recherche, développement et innovation**

Mémoire présenté au Groupe-conseil pour l'actualisation de la Stratégie
québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI)

Le 8 septembre 2009

Rédaction

Luc Desautels, coordonnateur régional de la recherche

Collaboration à la rédaction

Bernard Lachance, directeur général, Gabrielle Théroux, directrice du collège constituant de L'Assomption, les membres du Comité régional de la recherche : Marie-Suzanne Boucher, conseillère pédagogique au collège constituant de L'Assomption, David Descent, conseiller pédagogique au collège constituant de Terrebonne, Céline Desjardins, directrice adjointe au collège constituant de Terrebonne, Pierre Desjardins, directeur adjoint au collège constituant de L'Assomption, Sébastien Piché, enseignant d'histoire au collège constituant de L'Assomption, Sébastien Veillette, enseignant de sociologie au collège constituant de Terrebonne, Lucie Tremblay, conseillère pédagogique au collège constituant de Joliette, Carole Rivest-Turgeon, directrice adjointe au collège constituant de Joliette

Cégep régional de Lanaudière
Centre administratif
781, rue Notre-Dame
Repentigny(Québec)
J5Y 1B4
Tél.: (450) 470-0911
Fax: (450) 581-1567

Introduction

Le Cégep régional de Lanaudière est composé de trois collèges constituants – le collège constituant de L'Assomption, le collège constituant de Joliette, le collège constituant de Terrebonne – ainsi que d'un service de formation continue qui déploie ses activités sur l'ensemble du territoire lanauois. À titre d'établissement d'enseignement supérieur, le Cégep régional considère que la recherche, le développement et l'innovation contribuent autant à l'avancement et au transfert des connaissances, qu'à l'enrichissement de l'enseignement et au développement régional.

À l'instar de son *Plan d'actions stratégiques 2008-2013*¹, sa *Politique de la recherche*² reconnaît que la recherche s'inscrit dans un processus d'amélioration continue qui permet à l'établissement d'accroître son expertise et son rayonnement. Dans le respect de sa mission qui place l'étudiant au centre de ses priorités, le Cégep régional entend faire bénéficier les étudiants des retombées des activités de recherche. Le Cégep régional peut effectuer de la recherche et des études, soutenir les membres de son personnel qui participent à des programmes subventionnés en conformité avec la *Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel*.

Le Cégep participe pleinement aux instances régionales qui ont à cœur le développement économique, social et culturel de Lanaudière. Il entretient des liens étroits avec les directions régionales des ministères fédéraux et québécois qui se soucient de recherche, de développement et d'innovation ainsi qu'avec les groupes de travail émanant de la Conférence régionale des élus (CRÉ), particulièrement dans le domaine de l'éducation.

¹ Télé-accessible à [http://www.cegep-lanaudiere.qc.ca/Repertoire/000019/Fichiers/Plan%20d%27action%20strat%E9gique%202008-2013%20 %20Version%20finale.pdf](http://www.cegep-lanaudiere.qc.ca/Repertoire/000019/Fichiers/Plan%20d%27action%20strat%E9gique%202008-2013%20%20Version%20finale.pdf)

² Télé-accessible à http://www.cegep-lanaudiere.qc.ca/Repertoire/000019/Fichiers/Politique_recherche%202009-02-10.pdf

Dans ce contexte, le Cégep se réjouit de la consultation menée par le Groupe-conseil pour l'actualisation de la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* (SQRI) et il propose quelques éléments de réponse aux trois questions soumises à sa réflexion.

Les choix prioritaires en matière de R-D et d'innovation pour assurer le développement du Québec au cours des trois ou cinq prochaines années

Les orientations stratégiques de l'actuelle politique - renforcer l'excellence de la recherche publique, appuyer la recherche industrielle et l'innovation en entreprise, compléter et renforcer les mécanismes de valorisation et de transfert –apparaissent encore pertinents.

À condition, toutefois, d'inclure parmi les industries et les entreprises visées par la SQRI, celles à vocation culturelle, artistique, sociale, agroalimentaire. En effet, voilà des domaines dans lesquels les besoins de notre monde sont aigus et dans lesquels le Québec s'illustre déjà. La créativité des artistes québécois n'est plus à démontrer et les retombées économiques qu'elle entraîne sont avérées. De même, l'innovation dans le secteur agricole tout comme dans celui de la transformation des aliments constitue l'un des enjeux contemporains importants, particulièrement dans notre région comme en témoigne la présence de l'agroalimentaire parmi les créneaux d'excellence ACCORD de Lanaudière³. Enfin, il importe de ne pas limiter l'innovation aux seules sciences de la nature et aux technologies, mais de susciter le développement d'une véritable culture de l'innovation au Québec incluant l'innovation sociale. La diversité des problèmes rencontrés dans la vie sociale commande que nous mettions au point de nouvelles façons de faire qui contribuent à les résoudre.

Quant au renforcement de l'excellence de la recherche publique, il conviendrait d'accroître et de mettre davantage à contribution les capacités de recherche des établissements collégiaux. Disséminés sur tout le territoire québécois, ils constituent des partenaires naturels pour l'innovation : faciles d'accès, dotés d'un personnel qualifié, bien au fait des besoins de leur milieu, capables de s'allier avec les autres acteurs et les autres foyers d'expertise, ces établissements peuvent y jouer un rôle clé.

³ Télé-accessible à <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/index.php?id=2744>

Les mesures qui vous sont apparues les plus efficaces et qui méritent d'être maintenues

En toute congruence avec ce qui précède, le Cégep régional recommande de maintenir l'investissement consenti pour le dégage­ment de professeurs-chercheurs et de chercheurs du collégial par la SQRI actuelle. Il s'agirait toutefois de mieux faire connaître ces programmes d'encouragement à la recherche dans les établissements collégiaux. Il en va de même pour les mesures de soutien aux infrastructures de recherche. Stimuler la recherche au collégial, notamment en offrant des conditions matérielles et financières propices, sert la cause de l'innovation et du développement au Québec.

Quant aux mesures proposées pour assurer le développement des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), il apparaît fort opportun de les maintenir car ces centres constituent des foyers de recherche et d'innovation importants. Mais, il conviendrait d'étendre ces mesures de soutien à toutes les activités de recherche réalisées dans les établissements collégiaux, si elles répondent aux objectifs de la SQRI, puisque même en recherche appliquée et technologique, les CCTT ne représentent qu'une partie du potentiel de recherche du collégial.

Enfin, les mesures de promotion de la culture scientifique méritent aussi d'être maintenues, tant en sciences humaines qu'en sciences naturelles et en génie. Les initiatives pour disséminer et conforter l'appétit pour les sciences, pour en faire goûter l'esprit et la méthode, en montrer les avantages, les applications et les vulgariser constituent la voie privilégiée vers l'innovation. Plus les citoyens seront initiés à la culture scientifique et meilleures seront les probabilités d'innover; à condition toutefois, que ces initiatives sachent dépasser l'intention promotionnelle, qu'elles fassent une place à l'examen critique des apports scientifiques et qu'ainsi elles développent la responsabilité citoyenne.

Les autres actions ou mesures le gouvernement du Québec pourrait mettre en œuvre afin de contribuer à améliorer le système québécois d'innovation

Voici quelques suggestions dont la mise en œuvre pourrait contribuer à l'amélioration du système d'innovation au Québec :

- Assurer la représentation des établissements collégiaux dans les conseils d'administration et les jurys des grands fonds subventionnaires afin que leur réalité soit mieux prise en compte dans l'élaboration des programmes et dans l'attribution des subventions;
- Soutenir la formation continue aux cycles d'études supérieures (maîtrise et doctorat) des personnels des collèges afin d'augmenter le bassin de chercheuses et de chercheurs;
- Maintenir l'investissement consenti au collégial pour le dégagement des chercheurs, y inclure les professionnels et pas seulement les professeurs, en faire une meilleure promotion et assurer un soutien régional afin qu'un plus grand nombre s'engage dans des activités de recherche;
- Étendre à tous les établissements collégiaux les mesures incitatives à la collaboration avec les entreprises dont bénéficient les CCTT, notamment les crédits d'impôt;
- Promouvoir les carrières scientifiques chez les étudiants du collégial, notamment en permettant de les faire participer aux activités de recherche ou de les y associer à titre d'assistants de recherche.